



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Personnel

Question écrite n° 31034

Texte de la question

Reponse. - Ainsi qu'il est rappele, les conducteurs de travaux des lignes peuvent, depuis 1985 et pour une periode transitoire de cinq ans, acceder au grade de chef de secteur dans la limite de 40 p 100 par la voie du concours interne et dans la limite de 60 p 100 par la voie du tableau d'avancement de grade. Cette derniere possibilite leur est d'ailleurs offerte des l'age de quarante ans, sous reserve de certaines conditions d'anciennete. Au budget de 1987, 150 transformations d'emplois avaient ete obtenues, se repartissant en 110 chefs de secteur (CSEC), 30 chefs de secteur de classe exceptionnelle (CSECE), 10 chefs de district (CDIS). Ces transformations, s'ajoutant aux ouvertures normales de vacances d'emplois, ont permis de nommer en 1987, 269 CSEC, 44 CSECE, 124 CDIS Pour 1988, le budget prevoit 40 transformations d'emplois, a raison de 25 CSEC, 10 CSECE, 5 CDIS Il n'est pas possible d'indiquer des a present combien de promotions pourront etre effectuees au cours de l'annee 1988. Sur le probleme d'ensemble de la carriere de conducteurs de travaux des lignes, il peut etre precise qu'un groupe de travail interministeriel, charge de proposer un repyramidage des emplois des deuxieme et troisieme niveaux de la categorie B afin d'ameliorer les possibilites d'avancement des interesses, va prochainement deposer ses conclusions. En tout etat de cause, l'objectif de la direction generale des telecommunications demeure de regrouper le personnel de la maitrise de lignes dans la structure a trois niveaux de grade telle qu'elle existe notamment au service des installations, c'est-a-dire repartie en 50 p 100 d'emplois de premier niveau, 30 p 100 de deuxieme et 20 p 100 de troisieme.

Texte de la réponse

Reponse. - Ainsi qu'il est rappele, les conducteurs de travaux des lignes peuvent, depuis 1985 et pour une periode transitoire de cinq ans, acceder au grade de chef de secteur dans la limite de 40 p 100 par la voie du concours interne et dans la limite de 60 p 100 par la voie du tableau d'avancement de grade. Cette derniere possibilite leur est d'ailleurs offerte des l'age de quarante ans, sous reserve de certaines conditions d'anciennete. Au budget de 1987, 150 transformations d'emplois avaient ete obtenues, se repartissant en 110 chefs de secteur (CSEC), 30 chefs de secteur de classe exceptionnelle (CSECE), 10 chefs de district (CDIS). Ces transformations, s'ajoutant aux ouvertures normales de vacances d'emplois, ont permis de nommer en 1987, 269 CSEC, 44 CSECE, 124 CDIS Pour 1988, le budget prevoit 40 transformations d'emplois, a raison de 25 CSEC, 10 CSECE, 5 CDIS Il n'est pas possible d'indiquer des a present combien de promotions pourront etre effectuees au cours de l'annee 1988. Sur le probleme d'ensemble de la carriere de conducteurs de travaux des lignes, il peut etre precise qu'un groupe de travail interministeriel, charge de proposer un repyramidage des emplois des deuxieme et troisieme niveaux de la categorie B afin d'ameliorer les possibilites d'avancement des interesses, va prochainement deposer ses conclusions. En tout etat de cause, l'objectif de la direction generale des telecommunications demeure de regrouper le personnel de la maitrise de lignes dans la structure a trois niveaux de grade telle qu'elle existe notamment au service des installations, c'est-a-dire repartie en 50 p 100 d'emplois de premier niveau, 30 p 100 de deuxieme et 20 p 100 de troisieme.

Données clés

Auteur : [M. Ghysel Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31034

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : P.T.T.

Ministère attributaire : P.T.T.

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 12 octobre 1987, page 5622

Réponse publiée le : 25 janvier 1988, page 378